



Prime dont Montant sans mention "brut" ou "net"

Par **thex**, le 19/03/2017 à 18:35

Bonjour

il y a plusieurs mois j'ai signé avec mon employeur un papier pour mettre en place une prime (sur objectif).

Le montant indiqué en Euros ne comporte aucune mention de brut ou de net.

Il faut noter aussi que sur ce papier est indiqué que "des retenus fiscaux seront appliqués" "fiscaux" et non "sociaux"...

Je pourrais interpréter ce montant donc "Net imposable"..(à ma connaissance c'est celui qui est soumis à des retenus fiscaux).

Le mois dernier, ils m'ont donc payés cette prime.

Mais à ma surprise, ils ont retirés les charges sociales de ce montant.

J'ai réclamé un paiement en "net". Mais pour l'instant ils campent sur leur position sans faire d'effort pour me convaincre que j'ai tort (en plus je fais une confiance très très limitée à cette société qui a déjà montré au niveau d'incompétence assez haut).

Je n'arrive pas à voir sur Internet des lois ou jurisprudences sur un cas comme celui-ci. cad si aucune mention n'est indiquée, quel est le défaut ? brut ou Net ?

est-ce que cette indication sur ces "retenues fiscales" peuvent changer l'interprétation ?

Merci d'avance

TheX

Par **P.M.**, le 19/03/2017 à 19:04

Bonjour,

En principe, on considère que c'est un montant brut puisque les cotisations sociales peuvent varier et qu'elles font partie de la rémunération...

Par **thex**, le 19/03/2017 à 20:10

Bonjour P.M.

est ce que cela est un usage établi ? ou connaissez vous a toute hasard des textes légaux ?

merci encore pour votre aide

Cordialement